

Certifié exécutoire :



Envoyé en préfecture le 27/04/2020

Reçu en préfecture le 27/04/2020

Affiché le **28 AVR. 2020**

ID : 084-200040681-20200421-DP_2020_28-DE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2020-28 : Espace Germain Aubert à Valréas _ Local 600m² _ infiltrations au sol _ Réalisation de l'étanchéité du mur _ Prestations complémentaires

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie du COVID-19,

Vu les dispositions de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 et, notamment, son article 1^{er},

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT les problèmes d'infiltrations au sol constatés dans le local de 600 m² de l'Espace Germain AUBERT, sis 17A Rue de Tourville à Valréas (84600), propriété de la Communauté de Communes,

CONSIDÉRANT que par décision n°2020-17B du 16 mars 2020, une mission portant sur la réalisation de l'étanchéité du mur enterré est de la zone a été confiée à l'entreprise ECBM, sise 1240 chemin des Châtaigniers à Grignan (26230), pour un coût arrêté à 9 996,35 euros HT, soit 11 995,62 euros TTC,

CONSIDÉRANT que suite au démarrage du chantier, il s'est avéré, dès le creusement de la tranchée, que le mur était sur toute la longueur beaucoup plus abîmé et poreux que prévu, les travaux d'étanchéité prévus ne pouvant, de fait, être réalisés sur le support des fondations tel qu'il apparaît désormais,

CONSIDERANT qu'il est donc nécessaire, afin de mener cette opération, de prévoir des prestations complémentaires, portant sur la reprise du support, la découpe du béton et l'atténuation des reliefs avant pose de l'étanchéité,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre tarifaire de l'entreprise ECBM, sise 1240 chemin des Châtaigniers à Grignan (26230), portant sur des prestations complémentaires dans le cadre de la réalisation des travaux d'étanchéité destinés à répondre aux infiltrations au sol constatées dans le local de 600 m² de l'Espace Germain AUBERT, sis 17A Rue de Tourville à Valréas (84600), pour un coût de 2 915.10 € HT, soit 3 498.12 € TTC.

Article 2 : DE PRÉCISER que ces prestations complémentaires concernent la reprise du support, la découpe du béton et l'atténuation des reliefs avant pose de l'étanchéité.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 27/04/2020

Reçu en préfecture le 27/04/2020

Affiché le **28 AVR. 2020**

Recevoir
Certifié

ID : 084-200040681-20200421-DP_2020_28-DE

Article 3 : D'INFORMER le Conseil Communautaire de cette décision dès son entrée en vigueur par tout moyen, décision dont il sera rendu compte à l'Assemblée à sa plus prochaine réunion et qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 21 avril 2020

Le Président,

Patrick ADRIEN

